



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE DE-STANBRIDGE AVIS PUBLIC PROMULGATION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : —

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la séance ordinaire de son conseil, tenue mardi troisième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre le règlement suivant :

Règlement portant le numéro 314.112024 concernant la gestion contractuelle et abrogeant le règlement de gestion contractuelle portant le numéro 314.062021 adopté le 5 juillet 2021.

Toute personne qui le désire peut consulter le règlement 314.112024 au bureau de la municipalité ou en faire la demande par courriel au dg@saint-ignace-de-stanbridge.com ou par téléphone au 450-296-4467 et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la greffière-trésorière, durant les heures habituelles de travail.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE QUATRIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Charlie Côté, directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Charlie Côté, directrice générale/greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le quatrième jour de décembre deux mille vingt-quatre entre neuf et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE QUATRIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Charlie Côté
Directrice générale/secrétaire-trésorière